

# Charte d'accès la Micro-Folie de Taverny : règlement relatif aux modalités de fonctionnement

## I. PRÉAMBULE

Le présent règlement a été adopté par la ville de Taverny en sa séance du Conseil municipal du 28 septembre 2023.

Ce document est affiché dans les locaux de la Micro-Folie. Il est également consultable en ligne sur le site Internet de la commune.

Un exemplaire sera remis à chaque adhérent au FabLab lors de sa première adhésion.

## II. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

La Micro-Folie de Taverny est une structure culturelle municipale de la commune de Taverny. Ouvert à tous, ce lieu est axé sur l'art et le numérique. Il s'inscrit dans le programme Micro-Folie coordonné par la Villette et porté par le Ministère de la Culture, en partenariat avec douze établissements culturels fondateurs, permettant à chacun de profiter d'un lieu culturel de proximité.

Cette Micro-Folie est organisée autour de trois espaces : un Musée numérique, un FabLab et un espace de convivialité. Le Musée numérique donne accès au public aux chefs-d'œuvre des plus grands musées et institutions culturelles de France et du monde. Le FabLab, laboratoire de fabrication, de bricolage et de création, permet à chacun de se former à des machines et des technologies de pointe, ainsi que de développer sa créativité. Enfin, l'espace de convivialité est conçu pour être un lieu de vie et de rencontre aux usages multiples : lecture, jeux vidéo, jeux de société, utilisation de casques de réalité virtuelle, ...

La Micro-Folie de Taverny accueillera aussi sur des temps spécifiques des activités de la maison des habitants Joséphine-Baker et des événements portés par le service Promotion de la jeunesse de Taverny.

### **Les principales missions de la Micro-Folie de Taverny**

L'ouverture de la Micro-Folie s'inscrit dans une politique d'accès à la culture pour tous, grande priorité de l'action municipale menée par le Maire de Taverny, Florence Portelli, et son équipe, depuis 2014.

Ainsi, ses principales missions sont :

- Donner accès à tous et en particulier aux jeunes, de 3 à 25 ans, aux trésors des grandes institutions nationales et internationales (Centre Pompidou, Château de Versailles, Cité de la Musique, Festival

d'Avignon, Musée du Louvre, Institut du Monde Arabe, Musée Picasso, Musée d'Orsay, Opéra de Paris, etc).

- Créer une communauté autour du FabLab, par l'initiation aux machines mises à disposition.
- Développer la créativité de chacun en offrant des ateliers de création numérique et plastique.
- Animer le territoire en créant un lieu de vie convivial et accessible à tous.
- Réduire les inégalités géographiques en offrant à tous les habitants de Taverny et des environs un accès à la culture grâce au Musée numérique, aux expositions, et autres événements programmés.
- Faire vivre la création, les artistes et les structures locales.
- Créer du lien avec l'Éducation Nationale pour enrichir les propositions artistiques à destination des scolaires, de la maternelle au lycée.
- Créer l'envie de culture, et de découverte de nouvelles structures culturelles et d'expositions.

### **III. CHAMPS D'APPLICATION**

#### **1. Aux personnes**

Le présent règlement est applicable dans son intégralité aux usagers de la Micro-Folie. Est défini comme usager de la Micro-Folie toute personne étrangère au service présente dans l'établissement, même pour des motifs professionnels.

Les usagers adhérents au FabLab sont soumis à des régulations supplémentaires, détaillées en partie VI de ce règlement. Est défini comme adhérent au FabLab tout usager s'acquittant d'une cotisation selon les modalités détaillées en partie VI.

#### **2. Aux espaces**

Les espaces de la Micro-Folie ouverts au public comprennent le hall d'accueil, le Musée numérique (que l'application du Musée numérique soit en activité ou non), l'espace de convivialité, le FabLab et les sanitaires.

Des sorties en dehors de la Micro-Folie peuvent être proposées dans le cadre de son programme, le présent règlement reste alors applicable. Tout usager mineur participant à ces sorties devra être accompagné par un adulte ou un représentant légal, qui sera responsable de ses allées et venues pendant toute la sortie.

### **IV. CONDITIONS D'ACCÈS À LA MICRO-FOLIE**

L'accès à la Micro-Folie est soumis à l'acceptation du présent règlement, et à la conformité du comportement des usagers à celle-ci.

L'ensemble des espaces de la Micro-Folie est libre et gratuit pour tous durant ses horaires d'accès au public individuel, à l'exception du FabLab en dehors des temps d'ateliers, ainsi que pendant l'organisation d'événements ponctuels payants.

L'accès au FabLab en dehors des temps d'ateliers est soumis à une adhésion annuelle détaillée dans la partie VI de ce règlement. L'accès lors d'événements payants est soumis au paiement des tarifs détaillés en annexe de ce document.

Les effets personnels des usagers sont placés sous leur propre responsabilité et la Micro-Folie de Taverny ne saurait être tenue pour responsable de toute dégradation ou vol sur ceux-ci.

Les enfants de moins de huit ans doivent être accompagnés par un adulte ou un accompagnateur de plus de treize ans. Les accompagnateurs adultes ou accompagnateurs de plus de treize ans demeurent expressément

responsables des allées et venues des enfants de moins de huit ans dont ils ont la charge, même pendant les ateliers.

L'accès au FabLab en dehors des ateliers est interdit à toute personne de moins de quinze ans.

Y compris lors des périodes de fermeture au public, l'équipe de la Micro-Folie se réserve le droit d'admettre des usagers au sein de la Micro-Folie.

## **1. Horaires**

### **1.1. Le Musée numérique et l'espace de convivialité**

#### **Période scolaire**

Le Musée numérique et l'espace de convivialité sont ouverts au public individuel :

- les mercredis de 15h à 20h
- les samedis de 10h à 13h et de 14h à 17h30.

Des créneaux sont réservés aux scolaires, sur réservation :

- les mardis de 14h à 16h30
- les jeudis de 9h30 à 12h30
- les vendredis de 14h à 16h30.

Les groupes (crèches, associations, établissements sociaux et médicaux...) pourront réserver ponctuellement des créneaux le mercredi après-midi avant l'ouverture au public et le vendredi matin.

La réservation se fait par la plateforme de réservation de la Micro-Folie. Le lien d'accès à cette plateforme est publié sur le site Internet de la Commune. Les demandes de réservation peuvent être validées ou refusées par l'équipe de la Micro-Folie.

Sur certains de ces temps, mais également en dehors de ces horaires, le service Promotion de la jeunesse et les Maisons des Habitants organiseront ponctuellement des aides aux devoirs, groupes de parole, ateliers, événements...

#### **Hors période scolaire**

Le Musée numérique et l'espace de convivialité sont ouverts au public individuel et aux accueils périscolaires :

- les mercredis de 15h à 20h
- les jeudis de 14h à 17h30
- les vendredis de 14h à 17h30
- les samedis de 10h à 13h et de 14h à 17h30.

Certains de ces temps d'ouverture pourront être réservés au service Promotion de la jeunesse.

### **1.2. Le FabLab**

#### **Aux adhérents**

Le FabLab est ouvert en accès libre aux adhérents, en période scolaire et hors période scolaire, sous réserve qu'il n'y ait pas d'atelier en cours :

- les mercredis de 15h à 20h
- les samedis de 10h à 13h et de 14h à 17h30.

Il est possible de s'inscrire sur un créneau et de réserver une machine ou une ressource sur la plateforme en ligne mentionnée à l'article 1.1, selon les modalités qui y ont été détaillées.

#### **Aux usagers non-adhérents**

Le FabLab est uniquement ouvert aux usagers lors d'ateliers, d'initiations et de visites menées par l'équipe de la Micro-Folie.

Ces ateliers, initiations et visites peuvent avoir lieu sur les plages horaires suivantes :

- Période scolaire

Aux usagers individuels :

- les mercredis de 15h à 20h
- les samedis de 10h à 13h et de 14h à 17h30.

Aux scolaires, sur réservation :

- les mardis de 14h à 16h30
- les jeudis de 9h30 à 12h30
- les vendredis de 14h à 16h30.

Les groupes (associations, établissements sociaux et médicaux...) pourront réserver ponctuellement des créneaux d'ateliers, initiations et visites le mercredi après-midi avant l'ouverture au public et le vendredi matin.

- Hors période scolaire
- les mercredis de 15h à 20h
- les jeudis de 14h à 17h30
- les vendredis de 14h à 17h30
- les samedis de 10h à 13h et de 14h à 17h30.

## **2. Fermeture de la Micro-Folie**

Les horaires ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés en fonction des fermetures exceptionnelles du lieu et de certains événements qui pourraient y être organisés.

La Micro-Folie sera fermée les jours fériés ainsi que trois semaines en août et une semaine pendant les fêtes de fin d'année.

## **3. Conduite à adopter dans tous les espaces**

Il est interdit de détruire, dégrader et détériorer intentionnellement tout bien, mobilier, équipements numériques, outils ou œuvres d'art installés dans l'ensemble des espaces de la Micro-Folie.

Il est formellement interdit de :

- fumer et consommer des drogues dans la Micro-Folie,
- consommer de l'alcool dans la Micro-Folie, sauf exception définie ci-dessous,
- se présenter dans la Micro-Folie en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogues,
- manger et boire dans le FabLab,
- manger et boire dans l'espace du Musée numérique, sauf autorisation définie ci-dessous,
- d'introduire des matériaux, produits illégaux ou dangereux dans la Micro-Folie,
- fabriquer des objets ou programmes dangereux pour les personnes, les animaux ou l'environnement dans l'enceinte de la Micro-Folie.

La consommation d'alcool dans la Micro-Folie et la consommation de nourriture et de boissons dans le Musée numérique peuvent être autorisées par l'équipe de la Micro-Folie dans le cas de manifestations conviviales (vernissage, inauguration...) organisées par l'équipe de la Micro-Folie.

Les actions suivantes sont autorisées, sous réserve d'en avoir obtenu l'autorisation de la part d'un membre de l'équipe de la Micro-Folie : manger ou boire dans le hall d'accueil et l'espace de convivialité.

Les usagers s'engagent à :

- tenir compte de la présence des autres utilisateurs, et à se comporter en fonction de leurs spécificités dans le strict cadre d'un espace citoyen et laïque. Une attention particulière doit être apportée lors de la présence d'un public mineur ;
- s'abstenir de tout prosélytisme, et ne pas exiger une adaptation du fonctionnement du lieu à leurs convictions religieuses, politiques ou militantes ;
- respecter la législation en vigueur ;
- respecter les réglementations, notamment celles concernant la propriété intellectuelle.

#### **4. Utilisation d'Internet et du Wi-Fi dans la Micro-Folie**

La consultation, le stockage ou la diffusion de documents non conformes aux lois en vigueur sont interdits.

L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française. Sont donc interdits la consultation de sites pornographiques, pédophiles, terroristes, faisant l'apologie de la violence, du racisme, de la xénophobie ou de pratiques illégales ainsi que la consultation de sites de nature à porter préjudice à un tiers.

Les usagers respecteront le droit des auteurs des œuvres consultées sur Internet : aucune atteinte ne sera portée à l'intégrité de l'œuvre, les impressions seront destinées à un usage privé.

Il est également interdit de donner l'adresse électronique de l'établissement pour toute communication avec un site web.

L'équipe de la Micro-Folie pourra interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public ou ne respecterait pas les règles définies ci-dessus.

#### **5. Hygiène et sécurité**

Les animaux sont interdits dans la Micro-Folie.

Il est interdit de courir, faire du vélo, de la trottinette, ou d'utiliser tout moyen de transport autre que la marche.

De manière générale, les issues de secours devront être conservées en l'état et sans entraves.

De même, les dispositifs de lutte contre l'incendie (extincteurs) devront rester accessibles en tout temps et n'être utilisés qu'en cas d'urgence.

Un registre d'hygiène et sécurité est à la disposition de l'équipe et des usagers sur demande. Chaque usager ou membre de l'équipe a la possibilité d'y faire figurer toutes les observations et suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité. Ce document est régulièrement consulté par le responsable de la Micro-Folie.

### **V. Règles de confidentialité et propriété intellectuelle**

#### **1. Droit à l'image**

L'accord des usagers est nécessaire pour utiliser leur image. En effet, les principes du droit à l'image autorisent un usager majeur à s'opposer à la reproduction et à la diffusion publique de son image.

Dans le cadre d'une image prise dans un lieu public, l'autorisation d'un usager est nécessaire s'il est isolé et reconnaissable dans l'image. Toutefois, le droit à l'image est limité par le droit à l'information, le droit à liberté d'expression et la liberté artistique et culturelle.

Ainsi, l'accord de l'utilisateur n'est pas nécessaire pour diffuser certaines images à condition que sa dignité soit respectée et que son image ne soit pas utilisée dans un but commercial.

Par exemple :

- Image d'un groupe ou d'une scène de rue dans un lieu public si aucune personne n'est individualisée et dans la limite du droit à l'information.
- Image d'un événement d'actualité ou d'une manifestation publique dans la limite du droit à l'information et à la création artistique.

Dans le cadre de l'utilisation de l'image d'un usager mineur, une autorisation de ses parents ou responsable légal doit être obtenue par écrit.

La Micro-Folie s'accorde le droit d'utiliser l'image des usagers dans le cadre légal défini ci-dessus et dans le respect du droit à l'image. Dans le cadre de certains événements, un document autorisant la Micro-Folie à utiliser ou non l'image des usagers leur sera fourni, à retourner signé et rempli par eux-même ou leur représentant légal à la Micro-Folie.

## **2. Informatique, Internet et données personnelles**

Les informations fournies lors de l'adhésion pourront faire l'objet d'un traitement informatique (tableur, format papier). Elles sont exclusivement destinées à l'équipe de la Micro-Folie pour l'élaboration de statistiques anonymisées.

En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, les adhérents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent auprès des responsables.

Ces données ne sont pas susceptibles d'être partagées avec des tiers ou des activités commerciales.

## **3. Propriété intellectuelle**

Les créations réalisées avec les ressources de la Micro-Folie, qu'elles soient matérielles ou immatérielles (programmes informatiques), doivent respecter les lois en vigueur. Chaque usager est responsable de ses créations. La Micro-Folie de Taverny ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la protection de la propriété intellectuelle.

Les réalisations, en particulier celles réalisées grâce aux outils du FabLab, dans l'esprit originel de ce type de lieu (Charte des FabLabs du MIT, Massachusetts Institute of Technology) pourront être publiées sur le site Internet de la Micro-Folie et de la commune de Taverny, sur la page web de la Micro-Folie, et sur les réseaux sociaux de la Micro-Folie et de la commune (Instagram, Facebook, LinkedIn...) sous licence libre, pour permettre leur diffusion, leur reproduction et leur modification.

Certaines réalisations peuvent être exclues de ce partage, notamment celles réalisées en prestation pour des entreprises ou organisations partenaires. Des accords de confidentialité peuvent être mis en place pour fixer les limites des obligations des parties.

# **VI. RÉGLEMENT DU FABLAB**

## **1. Présentation du FabLab**

Le Fablab est un espace de créativité et d'expérimentation pédagogique, technique, économique et artistique où l'on peut oser, essayer, partager, expérimenter, tester, douter, chercher, réaliser et créer du commun au sein d'une communauté bienveillante. Il propose des outils et machines traditionnels et des machines de Fabrication Assistée par Ordinateur (FAO). Accessible à tous, il invite au partage de savoirs et de savoirs-faire.

Venir au FabLab, c'est imaginer un projet et le concrétiser en contribuant localement à l'intelligence collective du réseau international des FabLabs répondant à une charte commune. C'est aussi s'appropriier les technologies, retrouver une forme d'autonomie, créer, innover, réparer, produire et non consommer.

Le Fab manager et l'équipe de la Micro-Folie assurent le fonctionnement du lieu. Ils ont en charge notamment, de contrôler l'accès des usagers aux espaces et aux machines. Ils accompagnent l'utilisateur dans la prise en main du matériel et proposent des sessions de formation et d'animation. L'équipe est à disposition des usagers pour répondre à toute question concernant l'utilisation, les prestations possibles ou la valorisation des créations réalisées.

Le Fablab peut accueillir des opérations diverses menées par lui-même, ou par des entités partenaires.

## **2. Conduite à adopter dans le FabLab**

Tous les usagers s'engagent :

- à informer un responsable du Fablab de tout dysfonctionnement constaté sur un équipement durant son utilisation.
- à informer un responsable du Fablab de tout accident, même mineur (une trousse de premier secours est disponible auprès du FabManager).

Les adhérents s'engagent à :

- faire un usage raisonné des équipements et matières premières du Fablab.
- respecter les règles de courtoisie et de politesse lors de l'utilisation des équipements.
- stocker documents et fichiers personnels préférentiellement sur une clé USB leur appartenant. Les documents et fichiers personnels stockés sur les ordinateurs du FabLab seront effacés après une semaine.
- laisser l'espace de travail propre et opérationnel. Chaque adhérent doit prendre soin de ne laisser aucun déchet et de vérifier que chaque équipement est présent et rangé à sa place. Il s'agit donc de prévoir un temps de nettoyage et de rangement de la machine dans le temps de réservation imparti.

Il est formellement interdit de se servir seul d'un matériau stocké dans le Fablab. Les usagers peuvent apporter leurs propres consommables à condition que ceux-ci soient validés par l'équipe du FabLab.

## **3. Adhésion**

L'inscription au Fablab permet d'accéder au statut d'adhérent. Ce statut permet l'utilisation des machines, consommables communs, kits et outils mis à disposition au FabLab lors de ses horaires d'ouverture au public individuel.

L'inscription est acquittée pour une année date à date. La régie municipale de recettes accepte trois modes de paiement : numéraire, chèque, carte bancaire.

Les tarifs TTC d'inscription sont fixés par la délibération du Conseil municipal n° 150-2023-CU28 en date du 28 septembre 2023. Le tarif est fixé à :

Pour les Tabernaciens :

- 15 € par an pour une inscription individuelle
- 30 € par an pour une inscription familiale (parents et enfants uniquement).

Pour les non-Tabernaciens :

- 20 € par an pour une inscription individuelle
- 35 € par an pour une inscription familiale (parents et enfants uniquement).

Pour chaque inscription, il est obligatoire de présenter :

- Un justificatif de domicile de moins de trois mois,
- Le livret de famille (pour une inscription familiale),
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile valide.

#### **4. Conditions d'accès des adhérents**

L'accès au FabLab en tant qu'adhérent implique une cotisation à jour ainsi que l'acceptation du présent règlement de la Micro-Folie et du FabLab.

Le Fablab met à disposition de ses adhérents différents équipements :

- Matériels (informatique, Arduino, Lego éducation, Littlebits, outillage et produits divers),
- Machines classiques (dont presse thermique, presse à graver, thermoformeuse, presse à badge, machine à coudre),
- Machines à commande numérique (dont imprimantes 3d, scanner 3d, découpeuse laser, plotter de découpe, brodeuse numérique...).

La finalité d'un Fablab est de « rendre possible l'invention ». Pour cela les adhérents sont invités à :

- « contribuer aux connaissances des autres » (Charte des FabLabs du MIT, Massachusetts Institute of Technology),
- s'entraider pour la progression de chacun,
- documenter leurs créations réalisées dans le cadre des activités du FabLab, c'est-à-dire remplir un formulaire de projet (à minima, indiquer un titre, une description, les ressources utilisées et charger une photo du projet).

#### **5. Politique commerciale**

Le Fablab est un lieu d'expérimentation et de prototypage, ses ressources ne doivent pas être utilisées pour une fabrication d'objets en série. Avant de fabriquer plus de cinq objets identiques, les usagers doivent en informer un membre de l'équipe du Fablab.

Start-up et indépendants (micro-entrepreneurs, artistes...) peuvent s'inscrire en tant que particuliers tant qu'il n'y a pas d'utilisation :

- commerciale au sein du lieu (ateliers ou animations payants),
- abusive du lieu. En tant qu'équipement public, le FabLab de la Micro-Folie de Taverny s'inscrit en complémentarité et ne peut entrer en concurrence directe et déloyale avec les structures dédiées à l'entrepreneuriat (pépinière, incubateurs) existant sur le territoire.

Les objets et autres créations conçus ou fabriqués grâce aux outils et aux machines du Fablab peuvent être vendus, à condition que le FabLab soit cité explicitement lors de la vente (licence Creative Commons Attribution) et que les consommables utilisés soient fournis par l'utilisateur.

## **6. Sécurité**

### **6.1. Niveaux d'autonomie**

Afin de garantir la sécurité des personnes présentes dans le FabLab et le maintien en l'état des machines, il a été défini trois niveaux d'autonomie pour les adhérents, fixant les règles d'utilisation des machines :

- 1er niveau : Initié. L'adhérent a participé à un atelier. Il ou elle ne peut utiliser les machines sans la supervision du Fab manager ou d'un niveau « Autonome ».
- 2ème niveau : Confirmé. L'adhérent a suivi une séance de formation, mais ne peut utiliser les machines sans l'accompagnement du Fab manager ou d'un « Autonome ». Il ou elle peut mener des projets au sein du FabLab.
- 3ème niveau : Autonome. L'adhérent peut utiliser les machines, superviser des initiés et accompagner des confirmés.

Le niveau d'autonomie s'acquiert lors d'ateliers ou de séances d'initiation organisées par le Fab manager. Le niveau d'autonomie est symbolisé par un badge virtuel propre à chaque catégorie de machine, qui sera communiqué aux adhérents par mail.

Les niveaux d'autonomie sont attribués aux adhérents par le Fab manager. Il se réserve le droit de les suspendre ou de les révoquer.

### **6.2. Sécurité des personnes vis-à-vis de l'équipement**

L'utilisation des équipements est réservée aux adhérents ayant suivi et validé la formation adaptée. Le Fab manager et l'équipe de la Micro-Folie sont compétents pour interdire toute utilisation des équipements non contrôlée ou non-conforme aux règles élémentaires de sécurité.

Avant toute utilisation d'un équipement, l'utilisateur doit se faire connaître auprès d'un membre de l'équipe du FabLab. En cas de doute sur les procédures d'utilisation d'un équipement, les adhérents s'engagent à demander conseil à un membre de l'équipe du FabLab au préalable.

L'utilisation des équipements implique le respect des règles de sécurité dudit équipement, qu'il s'agisse d'outillage simple, de matériel informatique, de produits ou de machines à commande numérique. L'adhérent est responsable de l'usage qu'il fait des équipements, et de la surveillance des machines lors de leur fonctionnement.

Les machines à commande numérique doivent uniquement être utilisées dans le cadre prévu par le constructeur. Il est strictement interdit de désactiver des systèmes de sécurité.

Aucune modification des équipements ou environnements mobiliers et informatiques ne pourra être effectuée sans l'accord préalable d'un membre de l'équipe du Fablab. Par modification d'environnement, on entend tous travaux ou déménagements, toute suppression ou ajout de meubles, branchements, logiciels ou tout paramétrage pouvant affecter le fonctionnement classique des équipements.

Il est demandé de porter une tenue et des équipements de sécurité adaptés à l'usage de chaque machine :

- le port de chaussures fermées est obligatoire.
- les vêtements amples, écharpes, gourmettes, chaînettes et les objets pendants sont à proscrire.
- les cheveux (et barbes) longs devront être attachés.
- le port d'équipements de protection individuels (blouse, gants, masque, lunettes...) est obligatoire pour certaines machines. Dans le cas où ces équipements de protection ne pourraient être fournis par le FabLab, l'utilisateur devra apporter son propre équipement.

Les outils manuels (marteau, tournevis, etc.) ainsi que les ordinateurs seront en général en accès libre à la condition expresse d'en garantir le bon entretien et un usage raisonnable ne mettant en danger ni l'utilisateur ni les autres usagers.

Le respect de ces règles est impératif pour éviter des accidents. Le Fablab ne pourra pas être tenu responsable de dommages corporels ou matériels liés à un mauvais usage ou un dysfonctionnement des équipements. Par ailleurs, toute dégradation résultant de la négligence des adhérents fera l'objet d'une remise à niveau aux frais exclusifs dudit adhérent.

### **6.3. Sécurité des personnes vis-à-vis des autres usagers**

En vertu des articles 1240 et 1241 du Code civil, chacun est responsable des dommages qu'il cause à autrui, par son fait, sa négligence ou son imprudence.

Par conséquent, les usagers s'engagent à être assurés pour les activités qu'ils mènent au FabLab. Ils doivent en particulier être titulaire d'une assurance responsabilité civile à jour.

Les usagers du FabLab bénéficient de l'assurance bris de machine, qui couvre notamment (liste non-exhaustive) les dommages matériels résultant d'un événement accidentel et provoqué par :

- le bris
- la détérioration
- la destruction
- l'action de l'électricité, survenue dans les locaux et causée au matériel informatique, de bureautique et au matériel professionnel appartenant au FabLab.

Cette garantie exclut par ailleurs les dommages résultant d'une utilisation non-conforme aux prescriptions du vendeur, fabricant, constructeur ou installateur. Dans ces cas de figure, c'est donc l'assurance responsabilité civile de l'adhérent qui sera engagée.

### **6.4. Sécurité des usagers en cas d'alarme**

Si l'évacuation du bâtiment est rendue nécessaire, il y est procédé en bon ordre sous la conduite de l'équipe de la Micro-Folie, conformément aux consignes reçues par ces derniers.

Afin d'éviter un sur-accident, les usagers devront, sans attendre, interrompre leurs activités en cours et mettre en sécurité les espaces et machines :

- en éteignant les machines en cours d'usinage ou de fabrication,
- en fermant les fenêtres et portes (sans les verrouiller).

## **VII. SANCTIONS**

Les usagers majeurs ou mineurs présentant un comportement inapproprié à l'activité de la Micro-Folie pourront être sommés de quitter les lieux à tout moment. Dans le cas des usagers mineurs, un parent ou tuteur légal peut être appelé afin de venir récupérer le mineur.

Est défini comme comportement inapproprié :

- tout manquement au présent règlement,
- le refus de se soumettre aux consignes écrites ou orales données par l'équipe de la Micro-Folie,
- tout comportement troublant l'ordre ou l'intégrité de la structure,
- un manque de respect envers les autres usagers ou l'équipe du lieu,
- toute action perturbant les conditions d'accueil ou de travail.

La Municipalité pourra procéder à l'exclusion temporaire ou définitive du contrevenant. Aucun remboursement de paiement déjà effectué lors d'une adhésion au FabLab ou de la participation à un événement ne pourra être exigé.

De même, l'équipe de la Micro-Folie est autorisée à faire appel aux forces de l'ordre en cas de perturbation du service (désordre, acte de vandalisme, vol, menace...)

## ANNEXE

- **Accès au Musée numérique : gratuit**
  
- **Inscription FabLab – Grille tarifaire**

Type d'inscription	Tarif
<b>Tabernaciens</b>	
Inscription individuelle	15 €
Inscription familiale	30 €
<b>Non-Tabernaciens</b>	
Inscription individuelle	20 €
Inscription familiale	35 €

Les

inscriptions sont valables pour une durée d'un an, de date à date.

- **Événements à la Micro-Folie – Grille tarifaire**

Public	Tarif
<b>Tabernaciens</b>	
Plein tarif	4 €
Tarif réduit (- 26 ans, étudiants, +60 ans, demandeurs d'emplois, familles nombreuses)	2 €
Enfants de moins de 8 ans	Gratuité
<b>Non-Tabernaciens</b>	
Plein tarif	6 €
Tarif réduit (- 26 ans, étudiants, +60 ans, demandeurs d'emplois, familles nombreuses)	4 €
Enfants de moins de 8 ans	2 €

### Conditions de paiement

La régie municipale de recettes accepte trois modes de paiement : numéraire, chèque, carte bancaire.